

INTÉGRATION D'UNE OFFRE DE SÉJOURS AU CATALOGUE DU DISPOSITIF

porté par l'Agence Nationale pour
les Chèques-Vacances

LE PROGRAMME DÉPART 18:25 DE L'ANCV PERMET AUX JEUNES DE 18 À 25 ANS :

- ▶ De réserver un séjour via le site internet Depart1825.com, géré par l'ANCV.
- ▶ De bénéficier d'une prise en charge financière d'une partie de leurs coûts de séjours par l'ANCV, selon leur statut, ou leur niveau de revenus, pour tout séjour réservé via la plateforme.



les stations.com

La plateforme de vacances thématiques lesstations.com assure la mise en ligne des offres et la réservation des séjours passés par l'intermédiaire de Départ 18:25. Elle est gérée par un voyageur recruté par l'ANCV pour la période 2021-2025, via procédure de marché public.

Le contexte

Près de **37 900 jeunes ont bénéficié du dispositif en 2023**. La popularité du programme est grandissante auprès des 18-25 ans. Ces derniers peuvent en seulement quelques clics valider leur éligibilité puis choisir parmi **près de 15 000 offres d'hébergements**. La réservation s'effectue en ligne et les bénéficiaires ne payent que le reste à charge (la SAS *Les Stations* assure l'avance de l'aide).

Tout hébergeur touristique proposant **des offres adaptées aux attentes des jeunes** peut se rapprocher du gestionnaire de la plateforme afin de prévoir **l'intégration de séjours au catalogue proposé dans le cadre du dispositif**, à condition de répondre à un certain nombre d'attendus techniques et financiers.





Le catalogue d'offres

Les séjours peuvent se faire **à travers toute l'Europe, toute l'année et durer de 2 à 21 nuits.**

Toutes typologies d'hébergement peuvent être intégrées aux plateformes : villages de vacances, auberges et centres de jeunesse, agences de locations saisonnières, résidences de tourisme, apparts hôtels, hôtels, auberges, gîtes, hébergements insolites, campings...

L'hébergeur doit simplement justifier d'un statut professionnel et des autorisations / assurances légales pour couvrir son exploitation.

Les activités seules ne peuvent pas être distribuées. Des packages associant à l'hébergement des prestations complémentaires telles que la restauration, la location de matériel, des activités peuvent être vendues.

Le cadre administratif

L'hébergeur doit contracter avec l'agence de voyage la SAS *Les Stations*, immatriculée Atout France. Le contrat de partenariat, classique pour de la distribution en ligne, doit néanmoins comprendre les points suivants :

- L'annulation sans frais jusqu'à J-45
- L'engagement d'un remboursement en numéraire (pas d'avoir) en cas de force majeure (confinement, fermeture domaine skiable...)

L'agence de voyage la SAS *Les Stations* fonctionne à la commission (pas de frais fixe / abonnement / droit d'entrée). À ce jour, la commission tourne autour de 15% pour les hébergeurs traditionnels. **Les hébergeurs du monde associatif peuvent bénéficier d'une commission sur réservation préférentielle de 8%.** Dans tous les cas, la volonté est forte de développer le catalogue vers des entités plus petites et moins représentées en ligne.

La SAS *Les Stations* prend la responsabilité légale du séjour, assure l'encaissement, l'édition de la facturation, du carnet de voyage du vacancier et la relation client avant / après-vente (sauf question spécifique à l'hébergement). Les réservations sont directement insérées dans le progiciel de l'hébergeur. À J-7 une rooming list est envoyée faisant office d'appel à facture et la SAS *Les Stations* s'engage à payer les factures qui lui auront été transmises en retour sous 48h (donc avant l'arrivée du jeune dans la plupart des cas). Sauf cas particulier, taxe de séjour et caution sont gérées par l'hébergeur.

Le cadre technique

Pour se connecter au système de distribution de la SAS *Les Stations*, il faut disposer d'un *channel manager* permettant de remonter en temps réel offres / tarifs / dispos / produits et d'insérer des réservations.

Une quinzaine de technologies différentes de passerelles informatiques ont déjà été déployées (dont *Ingénie* - <https://www.ingenie.fr/> - qui est souvent bien implanté auprès des collectivités locales). Le développement étant assuré en interne, la SAS *Les Stations* étudiera si besoin le développement de toute connectivité qui ouvrirait la porte de nouveaux partenaires.

Bien que la connectivité automatisée soit à privilégier, **les petites structures qui n'ont pas de distribution en ligne pourront utiliser le nouveau backoffice de saisie développé par la SAS *Les Stations*.**

Votre contact : laure.ricca@lesstations.com



Plus d'informations et inscriptions sur pro.lesstations.com



LE TRI
+ FACILE

